

**COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE**  
**19 RUE DE L'ARTISANAT - 2080 ARIANA - CHARGUIA II - TUNISIE**  
**FAX N° (216-70) 836 568 – 837 041 PHONE N°(216-70)837 322**

OBJET : CONSULTATION N° PP23/280

INTERVENTIONS ET VERIFICATION DES EQUIPEMENTS DE SERVEILLANCE  
ET DE MESURE

La Compagnie Tunisienne de Forage (C.T.F.) se propose de lancer une consultation pour l'interventions multiples, durant une période de 36 mois pour des travaux de vérification des équipements de surveillance et de mesure ainsi que le tarage des soupapes de sureté pneumatiques et hydrauliques selon le cahier de charge CC.

A cet effet, nous vous invitons à nous soumettre votre meilleure offre de prix en HTVA conformément à la procédure ci-dessous (1 ou 2).

**PROCEDURE DE SOUMISSION :**

Les offres doivent parvenir à la CTF :

**1- Par plis fermés :**

A l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 -2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapid poste, ou déposé au bureau d'ordre de CTF contre décharge.

**A/ L'enveloppe externe doit :**

\* être adressée au nom de :

Monsieur le Président Directeur Général

\* Porter uniquement :

- l'adresse de la CTF,
- les références de la consultation (PP23/280),
- la mention " NE PAS OUVRIR "

\* Contenir :

**Une autre enveloppe interne cachetée**

**B/ L'enveloppe interne doit :**

\* porter :

- la mention " : OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE "
- le nom et l'adresse du soumissionnaire

\* contenir à l'exclusion de tout autre document :

-Le texte de la consultation & annexes (Annexe 4-Conditions Générales et Particulières), (Annexe 1- Offre de prix), (Annexe 2-Attachement de réception), (Annexe 3-Liste des ESM) dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire :

-L'offre financière (selon Bordereau des prix en Annexe 1) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

**2- Par e-mail :**

A l'adresse suivante : [closed.bids@ctf.com.tn](mailto:closed.bids@ctf.com.tn)

**Votre mail doit :**

\* Porter :

La référence de la consultation (PP23/280)

\* Contenir :

-Le texte de la consultation & annexes (Annexe 4-Conditions Générales et Particulières), (Annexe 1- Offre de prix), (Annexe 2-Attachement de réception), (Annexe 3-Liste des ESM) dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire :

- L'offre financière (selon Bordereau des prix en Annexe 1) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

Les offres doivent parvenir dans les meilleurs délais mais pas plus tard que le

13.05.2023 à 14H

Toute offre parvenue après les délais sera rejetée (le cachet du Bureau D'ordre de la CTF faisant foi pour les plis et la date & l'heure pour les mails).

**Méthodologie d'évaluation :**

Les offres financières seront classées du moins disant au plus disant et sera retenue l'offre moins disant qui sera conforme techniquement aux prescriptions de la présente consultation.

**Conditions particulières**

- Les offres reçues dans les délais doivent rester valables au moins 90 jours et ce à compter de la date limite de réception des offres.
- Le mode de paiement est de 60 jours date réception de votre facture accompagnée des attachements signés par les deux parties à notre Bureau d'ordre.

SALUTATIONS

C.T.F.

P/DIRECTION APPROVISIONNEMENT & MARKETING



# ANNEXE 4

## CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

### A. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

*Elaboration d'un contrat cadre pour une durée d'une année renouvelable deux fois pour réaliser :*

- *La vérification selon liste (Annexe 3) les équipements de surveillance et de mesure « ESM »*
- *Le tarage de soupapes de sureté pneumatiques et hydraulique pression de service de 50 à 5000PSI.*

### B. LIEUX DES TRAVAUX

- *A la Base logistique de CTF sise à Sidi Salah KM 17 Route de Tunis ou autre local à Sfax.*
- *Aux chantiers CTF (Rigs de forage On shore ou offshore)*
- *A l'atelier du prestataire*

### C. QUALIFICATION DU PERSONNEL

*Le prestataire doit fournir un ingénieur instrumentiste avec un assistant technicien supérieur en instrumentation ou en électromécanique.*

*Son personnel doit être titulaire de certificat de formation sur les exigences de la norme ISO/CEI 17025.*

### D. REGIME DE TRAVAIL EN MOYENNE

*Le régime de travail est au minimum de huit heures à la Base CTF et dix heures par jour (10) y compris le dimanche et les jours fériés et pourrait se prolonger en cas de nécessité exprimée par la CTF.*

### E. DELAIS D'EXECUTION DE SERVICE

*La date de début de mission est 48h à partir de la date de l'ordre de service communiqué par le représentant de la CTF.*

### F. OBLIGATIONS DES PARTIES

#### 1. Obligations du prestataire :

- *A la réception de tout Ordre de Service émanant de la CTF, le Prestataire doit confirmer la mise à disposition de ses moyens humains et matériels de contrôle et d'inspection en faisant parvenir à la CTF, par fax, courrier électronique, ou une copie de l'Ordre de Service qu'il vient de recevoir signé et porté son cachet dans la partie qui lui est réservée dans cet Ordre de Service.*
- *Cette confirmation doit parvenir à la CTF dans un délai ne dépassant pas les vingt quatre (24) heures dans les cas normaux, et dans le délai requis par le dit Ordre de Service pour les cas urgents.*

- *A défaut de confirmation dans les délais susmentionnés, ou confirmation après délais mentionnés, la CTF se réserve le droit de passer outre des services du Prestataire et procédera au contrôle et à l'inspection de son matériel selon ses convenances. Le montant supplémentaires de ses prestations seront réalisés par une autre partie seront prise en charge par le prestataire.*
- *Fourniture du matériel de vérification des « ESM » certifié par un organisme accrédité par TUNAC selon ISO/IEC17025*
- *Une copie des certificats de validité des étalons de mesure doit être toujours disponible sur site de travail.*
- *Fourniture d'autre matériel pour l'opération d'instrumentation et de tarage (Banc d'essai, outillage, jeux de raccord, de réduction de 1/4" à 2" etc...)*
- *Mobilisation et démobilisation de son personnel et de son matériel dans les limites des zones couvertes par le transport public du territoire Tunisien.*
- *Fourniture de tenue de travail et dotation de sécurité appropriés*
- *Réaliser les réglages nécessaires pour la remise en conformité des ESM ou des soupapes*
- *Poinçonnage, en cas d'absence, le code de l'équipement*
- *Pour les soupapes de sécurité, gravure et fixation d'une plaque d'identification selon modèle (figure1) avec plombage en identifiant l'équipement, la date de contrôle et le N° de rapport*
- *Fourniture à la fin de mission les rapports de vérifications avec tableau récapitulatif en précisant l'identification l'instrument, la date, l'emplacement, le N° de série le code CTF, la photo de chaque ESM et les paramètres de vérification.*
- *Le rapport de vérification doit être communiqué à la CTF par :*
  - *Courrier électronique dans un délais ne dépassant pas trois jours de la date de fin de mission*
  - *Porteur ou voie postal à la CTF Base de Sfax dans un délai ne dépassant pas sept jours (en deux exemplaires)*
- *Prise en charge (Transport, hébergement et restauration) dans la Zone couvrant un rayon de 40km de la ville Sfax).*
- *Assurance accident de travail et responsabilité civile ainsi que toute autre assurance exigée par la législation en vigueur.*
- *En cas de défaillance du matériel et ou du personnel du prestataire aucune rémunération ne pourra être réclamée.*
- *Une certificat médical fournie par le médecin de travail annuel de chaque instrumentiste.*

## **2. Obligations de la C.T.F :**

- *Préparer les autorisations de passage au Sahara*
- *La prise en charge du personnel du prestataire (Transport, hébergement et restauration) à partir de l'arrivée du technicien sur le lieu de rencontre (exemple pour les Rigs opérants à Elborma, le lieu de rencontre est Tataouine)*  
*NB : La prise en charge ne fait pas partie de l'obligation par la CTF dans la Zone couvrant un rayon de 40 km de la ville Sfax*

## **G. ATTACHEMENTS DE RECEPTION**

*A la fin de chaque mission, le Prestataire doit signer contradictoirement avec le représentant de la CTF sur site l'Attachement de réception joint en annexe 4. L'attachement doit être soigneusement rempli et porter le cachet approprié de la CTF et celui du Prestataire.*

## **H. MODALITES DE REGLEMENT**

### 1- Paiement :

*Chaque mission ou opération réalisée doit faire l'objet d'une facture indépendante et sera payée à terme échu.*

### 2 -Présentation de la facture :

*Le prestataire doit joindre à ses factures les ordres de services et les attachements de réception, etc....*

*Les factures de règlement seront libellées au nom de la CTF, 19 Rue de l'Artisanat- Charguia II – 2035 l'Aéroport- Ariana – Tunisie et adressées en deux (02) exemplaires le premier exemplaire doit comporter la mention " Originale" et le second la mention " Copie".*

*Les factures doivent être établis conformément à la législation Tunisienne en vigueur.*

*Toute facture raturée, surchargée ou ne respectant pas les exigences ci-dessus mentionnées sera Retournée, sans paiement, au prestataire qui assumera seul tout retard de paiement.*

### 3-Délai de paiement :

*Le paiement est à 60 jours après réception de la facture (le cachet du bureau d'ordre Centrale de la CTF fait foi).*

## **I. DOCUMENTS A FOURNIR AVEC L'OFFRE**

- *CVs de l'ingénieur instrumentiste et de son assistant.*
- *Diplôme Ingénieur instrumentiste.*
- *Diplôme Technicien supérieur.*
- *Attestation de formation sur les exigences de la norme ISO/CEI 17025 délivré par organisme reconnu par l'état Tunisienne.*

## **J. OFFRE DES PRIX**

*Un tarif unique par vacation journalier applicables à partir du jour de mission d'un technicien avec outillages et équipements nécessaires :*

*Le prestataire ne sera pas rémunéré en cas de défaillance due au prestataire (matériel ou personnel défaillant ou indisponible.)*

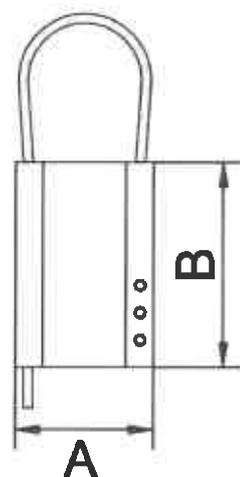
## **K. DELAI DE REPONSE**

*Le délai de réponse 15 jours à partir de la date de publication de la présente consultation.*

**SIGNATURE ET CACHET DU PRESTATAIRE**

*Suite ANNEXE 4*

**FIGURE 1**  
**PLAQUE D'IDENTIFICATION (TAG)**



**TAG :**  
**Plaque d'identification en**  
**aluminium .**  
 **$A \geq 51$ ,  $B \geq 76$**

**ANNEXE 1**  
**BORDEREAU DES PRIX**  
**EN DT - HTVA**

ITE M	DESIGNATION	Lieu de travail	Unité	Prix unit	Nombre par ans		Coût total	
					Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
01	Mise à disposition d'un Technicien instrumentiste qualifié avec un assistant et moyens nécessaires pour divers travaux de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification des équipements de surveillance et de mesure</li> <li>• Tarage de soupapes de sureté pneumatiques et hydraulique avec fourniture plaque d'identification</li> </ul>	Chantiers CTF	Jour		20 jours	50 jours		
02	Forfait Vérification des équipements de surveillance et de mesure	Base de Sfax	Jour		5 jours	10 jours		
03	Forfait Tarage de soupapes de sureté pneumatiques et hydraulique avec fourniture plaque d'identification	Atelier du prestataire	Pièce		5	15		
04	Forfait de réparation d'équipements surveillance et de mesure		Pièce		2	10		
05	Forfait Vérification des manomètres de pression inférieur à 300 psi		Pièce		5	20		
06	Forfait Vérification des manomètres de pression supérieur à 300 psi		Pièce		5	20		

• Le détail des travaux doit être selon les conditions en Annexe I

**SIGNATURE ET CACHET DU PRESTATAIRE**

**ANNEXE 2**

<b>ATTACHEMENT DE RECEPTION</b>		Numéro : <input type="checkbox"/> SIEGE : <input type="checkbox"/> BASE DE SFAX : <input type="checkbox"/>
<b>REPARATION</b>		
<b>Compagnie Tunisienne De Forage</b>	Bon de commande N° : Date :	Contrat n° : Ou Convention n° : Centre D'affectation
MEC <input type="checkbox"/> ELEC <input type="checkbox"/> VEH/ENG <input type="checkbox"/> FRIGO <input type="checkbox"/> BARAQ <input type="checkbox"/> AUTRE <input type="checkbox"/>		
<b>DESIGNATION EQUIPEMENT</b>	<b>OPERATIONS EFFECTUEES</b>	<b>Date de Fin des Travaux</b>
<b>LE PRESTATAIRE</b>	<b>REPRESENTANT C.T.F.</b>	<b>RESPONSABLE HIERARCHIQUE</b>
Nom :	Nom :	Nom :
Signature & Cachet	Signature & Cachet	Signature & Cachet
Date :	Date :	Date :

ANNEXE 3

**TABEAU DES ESM**

<b>ESM</b>	<b>Unité</b>	<b>Valeur minimale de service</b>	<b>Valeur maximale de service</b>
<b>Thermomètre</b>	<b>°c</b>	<b>-50</b>	<b>100°c</b>
<b>Débit mètre</b>	<b>l/min</b>	<b>0</b>	<b>350 l/min</b>
<b>Pression</b>	<b>PSI/ Bar</b>	<b>-30 PSI</b>	<b>20000 PSI</b>
<b>RPM</b>	<b>tr/min</b>	<b>0</b>	<b>150tr/min</b>
<b>SPM</b>	<b>Coup/min</b>		
<b>Voltage</b>	<b>V</b>	<b>0</b>	<b>600 V</b>
<b>Ampérage</b>	<b>A</b>	<b>0</b>	<b>1200 A</b>
<b>Fréquence</b>	<b>Hz</b>	<b>50</b>	<b>60Hz</b>
<b>Puissance</b>	<b>KVA</b>	<b>0</b>	<b>1500 KVA</b>
<b>Niveau des bacs</b>	<b>Mètre</b>	<b>0</b>	<b>2.8M</b>
<b>Enregistreur de pression</b>	<b>Psi</b>	<b>-30</b>	<b>20000 PSI</b>
<b>Détecteur Gaz (flamme, fumé, H2S,...)</b>	<b>PPM</b>	<b>0</b>	<b>10</b>